

*INFORMATION SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES*

*EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 125-5 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT*

*Commune de Manhac*

*Plan de prévention des risques technologiques SOBEGAL*

## **I – PRESENTATION DU SITE**

La société SOBEGAL, dont le siège est situé à PAU, est une filiale des sociétés ANTAGAZ et BUTAGAZ. Elle dispose de quatre sites sur le territoire français, dont le site exploité sur la zone artisanale de CALMONT sur le territoire de la commune de CALMONT.

Ce site fait l'objet d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) en cours d'élaboration.

Il est situé entre deux infrastructures importantes : la route nationale n° 88 au nord et la voie ferrée (liaison RODEZ/TOULOUSE) au sud.

Il concerne une zone de stockage de gaz de pétrole liquéfié (sphère d'une contenance de 700 m<sup>3</sup> remplie au maximum à 455 m<sup>3</sup>), une zone de chargement-déchargement au moyen de camions-citernes, une zone dédiée à un compresseur et à une pomperie de GPL, un local pour la pomperie incendie et des bureaux pour l'exploitation du site.

Il est classé règlementairement en autorisation avec servitudes (SEVESO AS) pour le stockage de gaz inflammables liquéfiés.

L'exploitation de cet établissement est réglementée par l'arrêté préfectoral du 15 avril 2008, complété, après présentation en conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, par l'arrêté préfectoral du 16 août 2010.

La maîtrise actuelle de l'urbanisation autour du site est régie par l'arrêté préfectoral du 4 juin 2004 : deux zones (Z1 et Z2) centrées sur la sphère de propane, pour un rayon respectif de 513 mètres et 640 mètres.

## **II – DEMARCHE DU PPRT**

Le PPRT est régi par les articles L515-15 à L515-25 du Code de l'Environnement.

Il a pour objet de limiter les effets d'accidents susceptibles de survenir dans les installations classées avec servitudes (SEVESO seuil haut) figurant sur la liste prévue au IV de l'article L515-8 et pouvant entraîner des effets sur la salubrité, la santé et la sécurité publiques, directement ou par pollution du milieu.

Les modalités d'application des PPRT sont définies dans le décret n° 2005-1130 du 7 septembre 2005 codifié par les articles R515-39 et suivants du Code de l'Environnement.

Le PPRT SOBEGAL vise deux objectifs : réduire les risques sur le site d'exploitation et diminuer l'exposition des riverains par la maîtrise de l'urbanisation autour du site et par la réduction de la vulnérabilité des installations voisines, voire par leur expropriation.

Il a été prescrit par l'arrêté préfectoral du 10 juin 2009.

Le périmètre d'étude est fixé à 570 mètres autour de la sphère de stockage de propane. Ce périmètre correspond à la zone des effets thermiques générés par le BLEVE (l'ébullition-explosion ou en anglais « boiling liquid expanding vapor explosion ») de la sphère. Il constitue la zone enveloppe des effets des autres phénomènes dangereux identifiés dans l'étude de dangers réalisée par l'exploitant et jugée recevable, après compléments, par l'inspection des installations classées de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Midi-Pyrénées.

A ce jour, les études techniques, réalisées dans le cadre du PPRT, ont permis notamment de caractériser les aléas pour les phénomènes thermiques et de surpression et d'identifier les enjeux présents sur le site ; les cartes d'aléas sont annexées à la présente note.

La carte des aléas thermiques (aléas les plus impactant sur ce site) indique une zone rouge pour des aléas d'un niveau TF+ (très fort plus), c'est à dire représentant des dangers graves pour les vies humaines. Cette zone englobe une partie du site de la RAGT, les entreprises BOUSQUET Viandes et BOURLIER, ainsi que deux habitations.

L'arrêté préfectoral du 7 décembre 2010 proroge d'un an le délai d'approbation du PPRT. Cette approbation devrait intervenir, au plus tard, le 10 décembre 2011.

Des informations complémentaires sur le risque technologique sont disponibles sur les sites :

- du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement suivants :

<http://www.prim.net> (portail de la prévention des risques majeurs)

[http://installationsclassées.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/Plaqueette\\_PPRT\\_finale.pdf](http://installationsclassées.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/Plaqueette_PPRT_finale.pdf) (plaquette d'information sur les PPRT)

Les informations spécifiques au site SOBEGAL de Calmont sont accessibles sur les sites :

- de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Midi-Pyrénées

<http://andrea.nfrance.com/~eq40782/1-9477-PPRT-SOBEGAL.php>

- de la préfecture de l'Aveyron

<http://www.aveyron.gouv.fr/fr/protéger/prevention-risques.php>.